

Unité départementale de Seine-Saint-Denis  
7 esplanade Jean Moulin  
BP189  
93003 Bobigny

Bobigny, le 08/04/2024

## Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 19/03/2024

### Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

**ARMONIA / NUVEMY**

65 RUE DES CITES  
93300 AUBERVILLIERS

Code AIOT : 0100043097

### 1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 19/03/2024 dans l'établissement ARMONIA / NUVEMY implanté 65 RUE DES CITES 93300 AUBERVILLIERS. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

#### Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- ARMONIA / NUVEMY
- 65 RUE DES CITES 93300 AUBERVILLIERS
- Code AIOT : 0100043097
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Armonia est une société spécialisée dans le commerce de meubles

### 2) Constats

#### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée *a posteriori* du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée."

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Nomenclature des installations classées	Code de l'environnement du 16/10/2007, article R511-9	Sans objet

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La déclaration du site d'Aubervilliers a été réalisée par erreur et est aujourd'hui caduque en l'absence d'exploitation d'ICPE pendant plus de trois ans.

La déclaration initialement prévue pour le site de Grosley n'a donc pas été réalisée et que ce dernier n'est donc pas connu des services de la préfecture du Val d'Oise. Une déclaration d'activité devra être réalisée auprès du service concerné.

## 2-4) Fiches de constats

**N° 1 : Nomenclature des installations classées**

<b>Référence réglementaire :</b> Code de l'environnement du 16/10/2007, article R511-9
<b>Thème(s) :</b> Situation administrative, -
<b>Prescription contrôlée :</b> La colonne " A " de l'annexe au présent article constitue la nomenclature des installations classées

pour la protection de l'environnement.

**Constats :**

Une télédéclaration d'une activité classée sous la rubrique 1510 (entrepôts couverts) de la nomenclature des installations classées a été réalisée le 14/09/20 par Armonia pour son site du 65 rue des cités à Aubervilliers.

Le contenu de cette déclaration ne concernait pas le site d'Aubervilliers mais un entrepôt de la même société dans la commune de Grosley (95).

Après avoir pris contact avec l'exploitant, l'Inspection a compris qu'il s'agissait d'une erreur de la part de Armonia et que leur intention était de déclarer le site de Grosley.  
En effet, le site d'Aubervilliers, objet de la visite, est le siège social de la société et aucun stockage y est réalisé. Son activité correspond à un showroom/magasin de meubles.

La visite du 19/03/24 a permis de vérifier ces informations et de constater que l'activité du site du 65 rue des cités à Aubervilliers n'était pas classable.

De plus, la déclaration de ce site a été effectuée il y a plus de trois ans, ce qui rend cette dernière caduque en l'absence d'exploitation d'installation classée depuis le dépôt.

**Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :**

L'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement propose à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis d'informer l'exploitant que :

- la déclaration de son site du 65 rue des cités à Aubervilliers est devenue caduque en l'absence d'exploitation d'ICPE depuis plus de 3 ans,
- la déclaration initialement prévue pour le site de Grosley sur le département du Val d'Oise n'a donc pas été réalisée. L'exploitant est donc invité à procéder à la déclaration de son installation située à Grosley via le site téléservice suivant : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33414>.

**Type de suites proposées :** Sans suite